

Démocratie
Participative

Instance Régionale de Débat Public

Objectifs :

- Permettre le débat avec les citoyens en amont d'une décision (quant tout est encore possible).
- conforter la démocratie participative en associant citoyens et acteurs aux enjeux et projets régionaux et infra-régionaux
- Améliorer la compréhension par les citoyens des choix politiques faits par le Conseil régional

La région Nord-Pas de Calais est engagée de longue date dans une démarche de Développement Durable dont un des piliers fondamentaux est la question de la gouvernance. Elle se traduit notamment par l'idée que les politiques publiques se doivent d'associer les citoyens et de répondre aux besoins exprimés par les plus directement concernés.



Dans les faits

Il s'agit de permettre le débat avec les citoyens en amont d'une décision.

L'IRDP peut être saisie par la Région, une collectivité territoriale, une association ou un maître d'ouvrage en amont de la réalisation d'un équipement dont le coût est inférieur à 150 000€, d'un projet financé significativement par la Région.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) dont l'actualisation a été conduite en 2012 a réaffirmé cet engagement politique dans son axe 6 « mobiliser les ressorts de la citoyenneté », et, fin 2011, après une large démarche de concertation, de rencontres territoriales, les élus régionaux ont adopté la « politique régionale de démocratie participative » dont le Débat Public est l'un des axes structurants. L'Instance Régionale de Débat Public (IRDP) est l'outil de la mise en œuvre de la participation des citoyens.

Public ciblé

Les habitants de la région

Les collectivités territoriales souhaitant favoriser la

participation citoyenne

Les associations et les maîtres d'ouvrage

d'équipements d'un

coût inférieur à

150 000€

Chiffres clés

La Région investit

450 000€ sur 3 ans :

accord cadre

permettant le

recrutement de

consultants chargés

d'accompagner

l'organisation du débat.

L'objectif est d'apporter un éclairage sur un sujet de société d'intérêt régional, pour apporter un soutien méthodologique à l'organisation d'un débat public infra-régional.



Instance régionale de débat public

Afin de garantir la neutralité du débat public, l'IRDP mobilise pour chaque débat un « garant de débat » dont le rôle est essentiellement de veiller au respect de la participation de toutes les parties prenantes et à l'équilibre des temps de parole et une commission spécifique du débat qui apporte son expertise tant sur le sujet du débat que sur son organisation.

Cette commission veille notamment à ce que les termes du débat soient compréhensibles par tous et au besoin va proposer des interventions d'experts pour favoriser cette compréhension.



Conditions de réussite

- **Etre clairs sur les objectifs du débat avec les parties prenantes :**

Le débat public doit permettre d'éclairer la prise de décision notamment des élus locaux ou régionaux. Le débat public n'a pas vocation à décider la mise en œuvre d'une politique publique ou la réalisation de l'équipement mis en question.

- **Permettre la mobilisation du plus grand nombre :**

Une place importante est apportée à la communication et à l'animation du débat.

Perspectives/ éléments d'évaluation

Après 2 années d'existence, l'IRDP a permis

- l'organisation d'un débat public régional visant à co-construire la future « politique régionale d'alimentation »
- la réalisation d'un débat infra-régional portant sur la question du numérique suite à la saisine de l'agence d'Urbanisme de Saint-Omer.

Un **2ème débat public infra-régional** est prévu : l'IRDP a été saisie par la communauté de Communes de Pévèle Carembault qui souhaite réfléchir avec les habitants à la mise en œuvre de ses nouvelles compétences et permettre la mobilisation de toutes les forces vives du territoire au service du projet qui émergera.

Pour en savoir plus...

Myriam Cau, Vice Présidente Développement Durable, Démocratie Participative et Evaluation
myriam.cau@nordpasdecals.fr

Marie-Hélène Rigaud, assistante de Myriam Cau
marie-helene.rigaud@nordpasdecals.fr / 03.2.82.56.02